

**CENTRE SOCIO CULTUREL
MATHILDE DIVOY-PECCAVET
5 RUE DE L'EGLISE
08500 LES MAZURES**



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS 2023



Sommaire

0

1

Présentation de l'ALSH: Ouvertures-Horaires et temps d'accueil

02

Modalités d'admission et d'inscription

03

Tarifs et Facturation

04

Règlementation et Sécurité des enfants



Présentation de l'ALSH PERISCOLAIRE

Ouverture-Horaires et temps d'accueil

L'accueil de loisirs périscolaire: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Les enfants sont accueillis tous les jours scolaires soit le lundi, mardi, jeudi :

Le matin de 7h30 à 8h30

Le midi de 11h45 à 13h30

Le soir de 16h30 à 18h30

Les vendredis de :

Le matin de 7h30 à 8h30

Le midi de 11h45 à 13h30

Le soir de 16h30 à 17h30

L'accueil de loisirs périscolaire: Mercredis récréatifs

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Les enfants sont accueillis tous les mercredis de:

7h30 à 12h00

12h00 à 13h30 Service restauration

13h30 à 17h30

ARRIVEE

Pour le bon déroulement des animations pédagogiques, Les enfants présents en matinée ou toute la journée sont accueillis entre 7h30 et 9h30. L'accueil des enfants en après-midi sans repas se fera entre 13h30 et 13h45.

DEPART

L'arrivée des enfants en après midi sans repas devront se faire entre 13h30 et 13h45. Les enfants présents toute la journée et en après-midi peuvent être récupérés à partir de 17h00 et jusqu'à 17h30.

Aucun départ ne sera accepté avant 17h00 (sauf dérogation exceptionnelle).

Présentation de l'ALSH EXTRASCOLAIRE

Ouverture-Horaires et temps d'accueil

- **Petites vacances: Février-Avril-Octobre**
- **Grandes vacances : Juillet**

(En fonction du calendrier scolaire annuel)

HORAIRES D'OUVERTURE

L'ALSH est ouvert de 7h30 à 17h30, hors jours fériés :
Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires

HORAIRES D'ACCUEIL DES VACANCES TOUTE LA JOURNEE

Arrivée

Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h30.

Départ

Les enfants présents toute la journée peuvent être récupérés à partir de 17h00 et jusqu'à 17h30.

FERMETURE ANNUELLE

**L'ALSH est fermé lors des vacances scolaires de
Décembre ainsi que durant la période estivale en Août .**

Modalités d'admission et d'inscription

Conditions d'admission

Pour pouvoir participer à l'ALSH tous les enfants doivent avoir un dossier administratif complet.

Le dossier d'inscription est à votre disposition :

Au Centre socio culturel pendant les horaires d'accueil secrétariat. Des permanences sont assurées au Centre Socio Culturel "espace participatif des parents "Bulle de douceur " uniquement aux jours et horaires suivants :

En semaines scolaires :

- Mardi et jeudi de 14h00 à 18h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Sur rendez vous

Lors des petites et grandes vacances :

- Des dates spécifiques de permanence d'inscriptions seront communiquées pour l'ensemble des périodes.
- En téléchargement sur le site internet <https://www.centresocial-lesmazures.fr>

Pour pouvoir fréquenter la structure, tout enfant doit avoir un dossier d'inscription complet composé :

- du dossier enfant daté et signé,
- de la fiche mieux connaître votre enfant accompagnée d'une photo (obligatoire)
- de la photocopie du carnet de vaccination conforme à la réglementation des vaccinations obligatoires en accueil collectifs.
- de l'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'enfant
- Acceptation du présent règlement "lu et approuvé"
- de la fiche d'inscription spécifique à chaque accueil.
- dernier avis d'imposition des deux parents
- d'une attestation de coefficient familial de la Caisse d'Allocation Familiale

Nous demandons à rencontrer les familles pour la démarche d'inscription.

Aucune inscription ne sera prise en compte par mail .

Modalités d'admission et d'inscription

Conditions d'admission (suite)

L'équipe d'animation devra disposer du numéro de téléphone d'au moins deux référents par enfant susceptibles de venir le chercher en cas de besoin. Les parents sont tenus d'informer la direction de tout changement dans leur situation (coordonnées, etc.).

Pour les enfants nécessitant un accueil particulier, une réunion entre le directeur et les parents sera organisée en amont sur rendez-vous

Modalités de réservation

PERIODE PERISCOLAIRE

SI VOTRE ENFANT FREQUENTE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE MANIERE REGULIERE

Une réservation trimestrielle est faite en respectant la date de clôture des inscriptions pour chaque trimestre.

Cette réservation précise les matins et/ou le midi et/ou les soirs où l'enfant fréquente l'accueil périscolaire de manière régulière.

DATE D'INSCRIPTION :

- **Pour les mercredis** : le vendredi précédent le mercredi concerné.

Toute demande d'inscription après la date limite sera refusée.

PERIODE EXTRASCOLAIRE

LES VACANCES SCOLAIRES SELON LE PLANNING DE RESERVATION CI-DESSOUS :

DATE D'INSCRIPTION : 1 mois avant le début des vacances.

(inscription à la semaine uniquement). **Au delà de la clôture d'inscription une majoration de 0.50 cts par jour sera facturée aux familles.**

Les périodes d'inscriptions pour chaque vacance scolaire sont établies comme suit :

	VACANCES SCOLAIRES	PERIODE D'INSCRIPTION
VACANCES DE FEVRIER 2023	Du lundi 13 février au vendredi 24 février 2023	CLOTURE DES INSCRIPTIONS VENDREDI 13 JANVIER 2023
VACANCES D'AVRIL 2023	Du lundi 17 avril au vendredi 28 avril 2023	CLOTURE DES INSCRIPTIONS VENDREDI 31 MARS 2023
VACANCES D'ETE 2023	Du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023	CLOTURE DES INSCRIPTIONS VENDREDI 26 MAI 2023
VACANCES D'AUTOMNE 2023	Du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023	CLOTURE DES INSCRIPTIONS VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

Modalités de réservation

Attention! Toute annulation au-delà de la date limite d'inscription donnera lieu à facturation.

Un mail vous sera systématiquement envoyé en début de période d'inscription.

Dans un souci de respect des normes réglementaires d'encadrement, des délais de commande des repas et de l'ensemble des préparations en amont des accueils, l'équipe de direction se réserve le droit de refuser :

- toute inscription effectuée hors délai,
- toute présentation d'enfant à l'ALSH sans réservation,

Modalités de modification et annulation

Il est possible de faire des modifications d'inscription pendant la période d'ouverture des inscriptions.

- directement auprès du secrétariat et/ou du directeur des accueils de loisirs
- La direction peut vous recevoir sur rendez-vous en dehors des permanences si besoin.

Toute prestation réservée sera automatiquement facturée, sauf en cas d'absence de l'enfant pour motif médical et justifiée par un certificat dans les 48 heures suivant l'absence. Passé ce délai, et pour des raisons de gestion administrative, il ne sera pas possible de procéder au remboursement.

- **Pour le périscolaire:** les modifications de fréquentation (rajout ou annulation) doivent être réalisées auprès du directeur des accueils de loisirs au plus tard le jeudi à 14h00 pour la semaine suivante. Au delà, vous pouvez toujours nous en faire la demande par mail. Toute annulation qui sera réalisée après 14h00 le vendredi précédent entraîne la facturation de la réservation.
- **Pour les mercredis:** toute annulation, non effectuée le vendredi précédent, dernier délai, donnera lieu à facturation.
- **Pour les vacances:** toute annulation qui aura lieu après la clôture des inscriptions des vacances sera facturée sur l'ensemble des jours réservés.

Tarifs et Facturation

**Tarifs journalier Accueil de loisirs extrascolaire et mercredis récréatifs
(à compter des vacances d'avril)**

Tranche revenus nets / mois	Prix de journée par enfant
de 0 à 1372 €	4,90
de 1373 à 1982 €	5,90
de 1983 à 2897 €	7,90
de 2898 à 3811 €	9,70
de 3812 à 4999 €	11,90
> à 4999 €	13,90

Païement des factures

Le paiement des prestations s'effectue à l'inscription.

Il pourra être effectué :

- Par chèque à l'ordre de AMEL
- En chèques ANCV, CESU ou espèces remis en main propre au secrétariat.
- En e-CESU : modalités dans votre espace personnel. (à privilégier)
- Par virement et/ou prélèvement

Sur demande , nous pouvons mettre en place des modalités de paiement échelonnées.

Nous sommes en mesure de remplir les attestations de prise en charge des enfants bénéficiant d'une participation d'un comité d'entreprise de leurs parents. (à fournir durant l'inscription)

Règlementation et Sécurité des enfants

Les enfants doivent impérativement avoir leur dossier d'inscription à jour.

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

ACCUEIL DU MATIN :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les parents doivent accompagner leurs enfants sur le lieu d'accueil auprès des animateurs. Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation dès lors que leur présence a été notée par les animateurs dans les locaux.

ACCUEIL DU SOIR :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, seuls les représentants légaux ou personnes majeures désignées sur le dossier d'inscription, peuvent récupérer les enfants. Les animateurs sont habilités à demander une pièce d'identité à toute personne qui récupère un enfant, y compris aux parents.

L'équipe d'animation est responsable des enfants qui lui sont confiés par l'équipe enseignante.

Aucun retard ne sera accepté au delà de 17h30 (les mercredis et vendredis) et de 18h30 (les lundis, mardi, jeudis).

ARRIVEE

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à l'accueil .

Les parents devront signaler à l'animateur présent tout problème susceptible de gêner l'enfant pendant sa journée au centre.

Le directeur se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

DEPART

Les parents récupèrent leur enfant dans l'enceinte de l'ALSH.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription ou mandatées par écrit par les parents sont autorisées à récupérer les enfants. Une pièce d'identité doit être présentée au directeur ou à l'animateur responsable des départs.

En Élémentaire, les enfants peuvent sortir seul pendant le temps d'accueil. L'autorisation doit obligatoirement apparaître dans le dossier d'inscription et un horaire de sortie doit être convenu entre la famille et les responsables de l'accueil.

GOUTER ET SIESTE : Les goûters du matin et de l'après-midi sera fourni par les familles. Les plus petits ainsi que les enfants qui en éprouvent le besoin feront la sieste. Les parents devront fournir dans un sac marqué au nom de l'enfant (doudous, Sucette bébé, un change....).

De manière générale:

OBJETS PERSONNELS :

Dans la mesure du possible, il est recommandé de ne pas laisser les enfants apporter des jouets, en dehors du "doudou". L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet apporté au centre par l'enfant.

REGLES DE VIE:

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et morale des enfants présents sur ces moments d'accueil.

Pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement les temps consacrés à l'Accueil Périscolaire, il est important qu'il ait un comportement respectueux des règles de bonne conduite et de respect : - de ses camarades, - du personnel d'encadrement, - du matériel.

Ces temps sont des espaces de convivialité, de respect et de tolérance où chaque enfant a sa place sans aucune distinction. L'équipe se doit de signaler tout comportement de déviance grave observé pendant une journée ou une période de fonctionnement. Dans ce cas, le directeur rencontrera les parents.

BLESSURES, ACCIDENTS, ASSURANCE :

Un registre de soins est tenu sur la structure par les membres de l'équipe d'animation. Tous les soins et maux constatés seront portés sur ce registre et seront signalés aux parents. L'équipe n'est en aucun cas habilitée à administrer des médicaments aux enfants (sauf avec prescription médicale valide).

Dans certains cas, un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place. En cas d'accident, le directeur doit :

- appeler les pompiers (ou SAMU) si nécessaire,
- avertir les parents.

Tout accident grave fera l'objet d'une déclaration établie par le directeur et sera envoyée dans les trois jours à l'APAC-Ligue de l'enseignement (l'assureur de l'association).

La famille devra fournir dans les 48 heures un certificat médical initial établi par le médecin.

RELATION AVEC LES FAMILLES:

L'objet et l'esprit de ce règlement intérieur visent à assurer un bon fonctionnement des Temps Périscolaires et à accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. L'équipe d'animation se tient à disposition des familles sur les lieux d'accueil afin de recueillir toutes informations susceptibles d'être utiles à la prise en charge de leur(s) enfant(s). En cas de difficulté ou de problème les parents sont invités à rencontrer le directeur du Centre socio culturel